

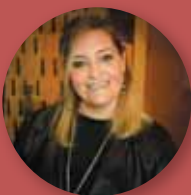
# Foyer Fontainois Magazine

n° 8  
SEPTEMBRE 2018



## Inauguration de la plaine de jeux à Leernes

Page 12



Page 3  
«Édito  
Nathalie Maghe -  
Présidente»



Page 8  
«Nouveau CCLP»



Pages 14-15  
«Projet Mold'action»





# Sommaire

Édito .....	3
Récolte des revenus annuels .....	4-5
La réduction du précompte immobilier .....	6
Le locataire à l'honneur .....	7
Nouveau CCLP .....	8
Hommage à Yvon Cornet .....	9
La Régie des Quartiers: 25 <sup>e</sup> anniversaire .....	10
Besoin d'aide: taille des haies et tonte des pelouses .....	11
Inauguration de la Plaine de Jeux à Leernes .....	12
Installation bancs (Forchies et Fontaine) .....	12
Rétrospective – été solidaire 2018 .....	13
Projet Mold'action .....	14-15
Problèmes de voisinage .....	16-17
Animaux dans les logements publics: qu'est-ce qui est autorisé? .....	18
Nettoyage de la plomberie .....	19
Astuces pour réduire sa facture d'électricité .....	20-21
Quelques conseils pour se préparer à l'hiver .....	22-23
Fabriquer un désherbant naturel et bio .....	24
Un objet encombre votre intérieur et envie de vous en débarrasser en lui donnant une 2 <sup>e</sup> vie .....	25
Propreté .....	26
Agenda des collectes .....	27
Contacts .....	28

Trimestriel – Paraît 4 fois par an

**Graphisme et impression:** Bietlot imprimerie

**Comité de rédaction:**

Emilie Paci, Christian Dupont, Valérie Marchal, Marina Mengoni, Vanessa Moine, Larissa Scelfo, Stéphane Biais, Sabine Lenders, Claudio Gori, Jean Noto, Patrick Nazet, Pascal Sirault, Nathalie Maghe, Clara Conti, Anthony Bicego, Anthony Scalabrino

**Editeur Responsable:**

Christophe De Freeuw, Directeur-Gérant  
Rue de l'Alouette 14/52 – 6140 Fontaine-l'Évêque



# Édito



*e*hers locataires,

Septembre est le mois des rentrées: rentrée des vacances, rentrée scolaire, rentrée académique pour les musiciens, rentrée politique... Ces rentrées sonnent le glas de la période estivale.

Cet été a connu une chaleur et un soleil bien présents. Moments de joie autour des barbecues mais aussi autour des fêtes locales comme le 21 juillet réussi avec ses belles activités au sein du Château de Fontaine-l'Évêque ou plus simplement à la Guinguette de Forchies-la-Marche. C'était sans compter sur le Chaudéau qui a démarré notre été avec une ambiance joviale.

J'ai certainement pu vous apercevoir dans notre beau jardin partagé ou sur les bancs récemment installés dans les quartiers ou encore à la plaine de jeux de Leernes.

Par ailleurs, je tiens à remercier la collaboration entre les Services Communaux, la Régie Ouvrière et de la Régie des Quartiers pour l'entretien de ces espaces, l'installation des bancs mais aussi tous les dépannages durant ces fortes chaleurs.

Au sein de cette édition, vous pourrez découvrir un article présentant les actions du CCLP (Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires) ainsi que les membres de celui-ci, que je tiens particulièrement à remercier pour l'achat des nouveaux bancs et des poubelles mais également pour leur participation financière au projet Mold'action, qui fait l'objet d'une double page dans ce magazine.

Évidemment, je déplore l'incendie de la rue Malingrez à Leernes qui a détruit un bâtiment dont le Foyer Fontainois avait enfin reçu l'accord d'un subside pour le rénover. Cela m'attriste fortement car je me bats chaque jour afin d'obtenir des subsides pour vos habitations ou pour améliorer votre cadre de vie ou encore lors de nos festivités.

Sachez que je continuerai à m'investir pour votre service.

**Nathalie Maghe, Présidente**

## **Permanences de la Présidente:**

- Les **mardis de 11h00 à 12h30**, sur rendez-vous uniquement;
- Les **jeudis de 13h30 à 15h30**, sans rendez-vous.

Afin d'obtenir un rendez-vous, nous vous invitons à prendre contact avec le Secrétariat au 071/52.58.38.

Email: [presidente5270@gmail.com](mailto:presidente5270@gmail.com)

Gsm: 0487/17.15.40





# Locatif

# RÉCOLTE DES REVENUS

**C**omme chaque année, votre société de logement va recalculer votre loyer au 1<sup>er</sup> janvier. C'est pour cette raison qu'un courrier reprenant toutes les informations nécessaires vous a été envoyé dès le mois de septembre.

Au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, votre loyer est recalculé suivant la réglementation en vigueur. Pour ce faire, nous vous demandons de nous faire parvenir:

- Une composition de ménage;
- Une photocopie de l'avertissement extrait de rôle exercice d'imposition 2017 – année des revenus 2016 de tous les occupants du logement;
- Des attestations prouvant les revenus actuels de tous les occupants du logement.

Tous ces documents doivent obligatoirement être rendus.

En fonction de votre situation personnelle et familiale ces documents doivent être rendus:

- L'attestation vierge noire (si handicap à + de 66 %);
- L'attestation des allocations familiales;
- Une photocopie du jugement concernant les modalités d'hébergement;
- La justification des paiements de pension alimentaire.

Si vous ne nous fournissez pas ces documents, votre loyer sera augmenté automatiquement au maximum ou votre congé-renon pourrait vous être signifié.

## **Pour les locataires d'un logement social:**

Un premier courrier précisant les documents nécessaires au calcul de loyer 2019 a été adressé à l'ensemble des locataires début du mois de septembre.

Dans, le cadre de cette procédure, **l'entièreté de vos documents doit nous être remise pour le 30 septembre 2018 au plus tard.**

Un courrier de rappel en envoi simple sera envoyé à tous les locataires ayant rendu un dossier incomplet et à tous les locataires n'ayant rentré aucun des documents demandés.

Suite à ce premier courrier de rappel, un second courrier sous la forme d'un recommandé sera adressé, dans le courant du mois de novembre, à tous locataires dont le dossier demeurerait encore

incomplet et ce, compte tenu des informations en possession de la société.

Ce courrier s'inscrit dans le cadre de la réglementation suivant laquelle en cas de refus de fournir les renseignements nécessaires au calcul du loyer, et faisant suite aux divers rappels adressés aux ménages. En cas de déclaration inexacte ou incomplète, la société a le droit de porter le loyer au montant maximal ou résilier le bail moyennant préavis (Art. 28 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007).



# Locatif



# ANNUELS

## Quels sont les documents que vous devez communiquer?

Le tableau ci-dessous vous permettra d'identifier les documents à rentrer, en fonction de votre situation actuelle et celle de votre ménage.

Documents OBLIGATOIRES	Documents COMPLÉMENTAIRES
Document de couleur: complété ET signé.	Si vous êtes handicapé → Attestation de reconnaissance de handicap du SPF Sécurité Sociale (Vierge Noire) ou document reprenant les 66 % de la mutuelle.
Composition de ménage délivrée par l'administration communale (même si vous vivez seul).	Si vous avez des enfants à votre charge fiscalement → Attestation officielle des allocations familiales.
Avertissement extrait de rôle exercice d'imposition 2017 – <b>année des revenus 2016</b> (calcul d'impôt) de chaque personne faisant partie du ménage.	Si vous avez des enfants en garde alternée → Jugement attestant des modalités d'hébergement (notion de nuitées).
Attestation des revenus actuels (CPAS, mutuelle, chômage, fiches de salaire, ...) de chaque personne faisant partie du ménage.	Si vous payez une pension alimentaire → Justification des paiements depuis le mois de janvier de l'année en cours.

## Comment nous rendre les documents?

- Par courrier. Ils peuvent être déposés dans la boîte aux lettres du Foyer Fontainois ou dans la boîte située dans le hall et prévue à cet effet.
- Par mail à l'adresse suivante: [foyer-fontainois@foyer-fontainois.be](mailto:foyer-fontainois@foyer-fontainois.be).
- En permanence. Les documents peuvent également être rendus lors de nos permanences. Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que **plus aucune photocopie de vos documents ne pourra être effectuée**. Il revient donc au locataire de prendre ses dispositions afin d'effectuer ses photocopies au préalable.

## Pour les locataires d'un logement à loyer d'équilibre:

Le montant du loyer des logements dits à «loyer d'équilibre» est adapté chaque année à la date anniversaire de la signature du contrat de bail. Un nouveau calcul de loyer vous sera envoyé pour vous signifier votre nouveau loyer.

Pour votre information, toutes nos procédures sont effectuées et régies par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon du 19 juillet 2012 et du 4 octobre 2012. Articles 28-35 et 42-47.

## Une fois vos documents rentrés:

La société de logement procède au calcul des nouveaux loyers pour l'année 2019 notamment en fonction des documents que vous avez rendus.

Nous attirons encore votre attention sur le fait que si votre dossier est incomplet ou inexact, votre loyer sera porté au montant maximum, conformément à la réglementation en vigueur.

Si vous deviez éprouver des difficultés à réunir ces documents, nous vous invitons à prendre d'urgence contact avec le service administratif au **071/52.58.38** lors de nos permanences téléphoniques qui se tiennent chaque matin de 9h à 12h.



# Compta

## LA RÉDUCTION DU PRÉCOMPTE IMMOBILIER

Le précompte immobilier est un impôt que le Foyer Fontainois doit payer chaque année pour tous ses immeubles. Il est égal à un pourcentage du revenu cadastral indexé. Dans certaines situations, des réductions peuvent être accordées, au bénéfice du locataire.

Le locataire peut prétendre à une réduction:

### 1 Réduction pour enfants à charge non handicapés:

Pour que le locataire puisse prétendre à une réduction pour enfants à charge, son ménage doit, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, compter au moins 2 enfants en vie dont l'un, au minimum, soit encore à sa charge. Si ces conditions sont réunies, le locataire pourra bénéficier d'une réduction de 125,00€, pour CHAQUE enfant à charge.

### 2 Réduction pour handicap:

Est considéré comme «handicapée» au sens de la réglementation du précompte immobilier, la personne dont il est établi, indépendamment de son âge, qu'en raison de faits survenus et constatés **avant l'âge de 65 ans:**

- Soit son état physique ou psychique a réduit sa capacité de gain à un tiers au moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché du travail;
- Soit son état de santé provoque un manque total d'autonomie d'au moins 9 points;
- Soit, par une décision administrative ou judiciaire, qui est handicapé physiquement, psychologiquement ou en incapacité de travail, de façon permanente, pour au moins 66%.

#### En résumé:

Si le locataire est une personne isolée et handicapée, il pourra bénéficier d'une réduction de 125,00€.

Si le locataire a à sa charge des personnes handicapées, il pourra alors prétendre à une réduction de 250,00€ pour autant qu'elle soit à sa charge au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

### 3 Réduction en tant qu'invalide de guerre:

Le locataire qui est reconnu comme grand invalide de guerre peut bénéficier d'une réduction du précompte immobilier de 250,00€.

#### Comment obtenir une réduction du précompte immobilier?

Le Foyer Fontainois se charge d'introduire la demande de réduction du précompte immobilier auprès du Ministère des Finances pour le 31 janvier au plus tard, en fonction des données en sa possession, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

La société recevra, dans le courant de l'année, des informations du Ministère des Finances relatives aux ménages bénéficiaires et les montants à rembourser. La société rembourse alors au locataire la somme restituée par le Ministère ou **la déduit des sommes éventuellement dues.**

Attention, aucun remboursement ne sera effectué tant qu'une dette locative persiste.

Dans l'hypothèse où les documents, étayant les situations donnant droit à une réduction du précompte immobilier, ne sont pas en possession de la société au 1<sup>er</sup> janvier de l'année (remise de documents en retard, reconnaissance d'handicap notifiée après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année avec effet rétroactif à cette date), **il appartiendra au locataire d'introduire lui-même sa demande de réduction auprès du Ministère.**

# Interview



## Le locataire à l'honneur!

Tout au long des différentes publications de notre magazine, nous choisirons des locataires que nous mettrons à l'honneur pour le bon entretien de leur habitation.

Pour cette édition, nous avons sélectionné la maison d'Edouard et Josiane vivant sur l'entité de Forchies-la-Marche. Ce couple occupe son logement depuis 22 ans déjà.

Ils entretiennent la maison qu'ils occupent comme la leur et ont entrepris de nombreux aménagements à leurs frais. Monsieur nous explique avoir carrelé son logement lui-même, et ce, jusque

dans la cave (carreleur de métier), il a également refait les plafonds, changé le WC, réalisé une jolie terrasse, etc. Ils nous expliquent que «Nous ne sommes peut-être pas propriétaires mais nous nous approprions le logement et l'entretenez comme si c'était le nôtre, nous aimons être dans un logement moderne et joli». Monsieur adore le jardinage et a réalisé un magnifique jardin fleuri.

Nous tenons vivement à les remercier pour la bonne tenue de leur logement et espérons que chacun d'entre vous porte une attention particulière à celui-ci.







# CCLP



## NOUVEAU COMITÉ CONSULTATIF DES LOCATAIRES & PROPRIÉTAIRES



Emile GOVAERTS (Président):  
0497/27.07.80



Il y a 12 ans, un nouveau CCLP prenait place afin de faire le lien entre les Locataires – Propriétaires et le Foyer Fontainois pour qu'ensemble nous puissions au mieux défendre vos intérêts et essayer de résoudre les problèmes, c'est pourquoi en qualité de nouveau Président, je me permets de rédiger cet article au nom du nouveau comité.

Nous sommes à votre écoute afin de trouver avec le Foyer Fontainois, une solution à vos demandes concernant tous problèmes collectifs.. nous disons bien «Collectifs» car nous sommes soumis à la **Réglementation wallonne**, ainsi que celle de la **SWL «Société Wallonne du Logement»**, qui stipule bien que nous ne pouvons pas prendre en charge toute demande individuelle, pour cela il y a des Permanences Administratives et Techniques au sein du Foyer Fontainois (cfr. Horaires au dos du magazine).

Nous sommes également à la disposition pour l'accueil des nouveaux locataires afin de pouvoir les aiguiller le cas échéant.

Nous pourrions en dire davantage mais le mieux, si vous rencontrez des problèmes **collectifs** ou si vous venez d'emménager, c'est de prendre contact avec nous, et ce, uniquement du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00. Nous vous remercions d'avance de bien vouloir respecter cet horaire.

Concernant les problèmes de voisinage, nous vous rappelons que cela ressort des compétences de l'Agent de Quartier (Police).

Nous tenons aussi à rappeler que nous sommes partenaires du Foyer Fontainois, de l'AMO et de la Régie de Quartier pour toute manifestation (Fête des voisins, Chasse aux œufs, etc.) mais également dans le cadre d'achats divers comme l'abri de jardin, les tables forestières au Jardin partagé, etc...

Il est également prochainement prévu, l'acquisition de 3 bancs publics et de poubelles pour cette année (d'autres suivront pour l'année prochaine) ainsi qu'une table de Ping-pong en béton qui sera installée au Jardin Partagé pour 2019.

Voilà, nous ne pourrions pas terminer cet article sans un remerciement pour son dévouement pendant les 12 années qui viennent de passer à notre ami M. Rose Robert en qualité de Président à qui nous souhaitons ainsi qu'à son épouse de profiter ensemble d'une pension bien méritée.

Voilà, le plus gros est dit, donc en mon nom et celui des autres membres du CCLP, nous vous envoyons toutes nos salutations.

Pour le CCLP  
Emile Govaerts, Président



Silvana SPINATO  
0496/78.04.51



Véronique ANTONIONI  
0470/53.71.80



Muriel DE HAEVER  
0488/00.24.65





## HOMMAGE À YVON CORNET

### Adieu l'ami

Monsieur Yvon Cornet,  
Administrateur au sein du Foyer Fontainois  
depuis le 29 mai 2013,  
nous a brutalement quitté le 23 juin dernier.

*Comme un oiseau de nuit qui déployant ses ailes  
Laisse sur l'océan planer son corps trop frère  
Tu as rompu ce soir les amarres du temps  
Par aller caresser enfin le firmament.  
Tout doucement, sans bruit, emportant pour bagages  
Tes plus beaux souvenirs et les plus belles pages  
De ta vie, caressée par les vents de l'amour,  
Qui t'accompagneront, où que tu sois, toujours.  
Et dans ce doux écrin de satin qu'illumine  
Le sourire d'argent de la lune câline,  
Tu dormiras en paix comme un petit enfant  
Qui vient de retrouver les bras de sa maman  
Tout en haut de ce toit habillé de lumières  
Tu suivras le destin de ceux restés sur terre  
Car la mort n'a détruit qu'un corps trop fatigué,  
Mais le cœur et l'esprit survivent à jamais.*

Solange Chennahi



# Régie des quartiers



Fonds du Logement  
des Territoires Métropolitains de Wallonie



Foyer Fontainois  
secteur de logement et services sociaux

## LA RÉGIE DES QUARTIERS: 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

Toute l'équipe de la Régie des Quartiers de Fontaine-l'Évêque tenait à remercier chaleureusement l'ensemble des invités pour leur présence à ce grand événement qui s'est tenu le 20 juin 2018 et qui laissera une marque indélébile dans nos mémoires.

Votre participation a joué un rôle dans la réussite de celui-ci. L'ambiance était conviviale et chaleureuse, tout ce que nous espérons en préparant cette festivité.

Nous félicitons l'Eveil - Centre de Loisirs Actifs pour le superbe reportage que vous pourrez découvrir sur le Facebook du Foyer Fontainois ainsi que la Compagnie du Campus pour leur représentation. Merci pour leur professionnalisme et leur implication dans ce projet.

Nous tenons également à remercier tous nos partenaires pour leur investissement quotidien.

Merci encore à vous et à très bientôt lors d'un nouvel événement.







Fonds du Logement  
des Territoires Associés de l'Orb



Foyer Fontainois  
société de logement de service public

## Besoin d'aide?



Vous êtes une personne à mobilité réduite?

Vous avez 65 ans et vous n'avez pas d'enfant?

**Vous avez des difficultés à tailler votre haie et tondre votre pelouse?**

**Plus de souci...**

**La Régie des Quartiers peut vous rendre service et redonner vie à votre jardin tout en évacuant les déchets.**

Intéressé(e):

Contactez Monsieur Claudio GORI, Médiateur social au 071/54.03.61





# Évènement

## AU GRÉ DU VENT

### PLAINE DE JEUX À LEERNES

Le 13 juin 2018 s'est tenue l'inauguration de la nouvelle plaine de jeux située à la Place Léon Fayt à Leernes. Depuis lors, celle-ci vit chaque jour grâce à vous.

Ce projet a été initié à la suite de fortes demandes des locataires souhaitant disposer d'un lieu où les plus petits puissent jouer en toute sécurité sous l'œil attentif de leurs parents. Nous devons notamment la réussite de ce projet aux ouvriers de notre Régie Ouvrière ainsi qu'aux stagiaires de la Régie des Quartiers de Fontaine-l'Évêque, lesquels ont travaillé d'arrache-pied à la création de cet espace de détente et de jeux.

Bien entendu, nous espérons que chacun d'entre vous veillera au bon de soin de celui-ci afin qu'il puisse perdurer dans le temps et continuer à accueillir plusieurs générations.



## ESPACES DÉTENTES

Le Foyer Fontainois a installé des bancs et des poubelles au sein de la Cité des Oiseaux à Fontaine-l'Évêque mais également aux 3 Bonniers à Forchies-la-Marche. Profitez-en et servez-vous-en !

ATTENTION : Pour rappel, ces poubelles ne sont pas mises à votre disposition pour y déposer vos déchets ménagers.

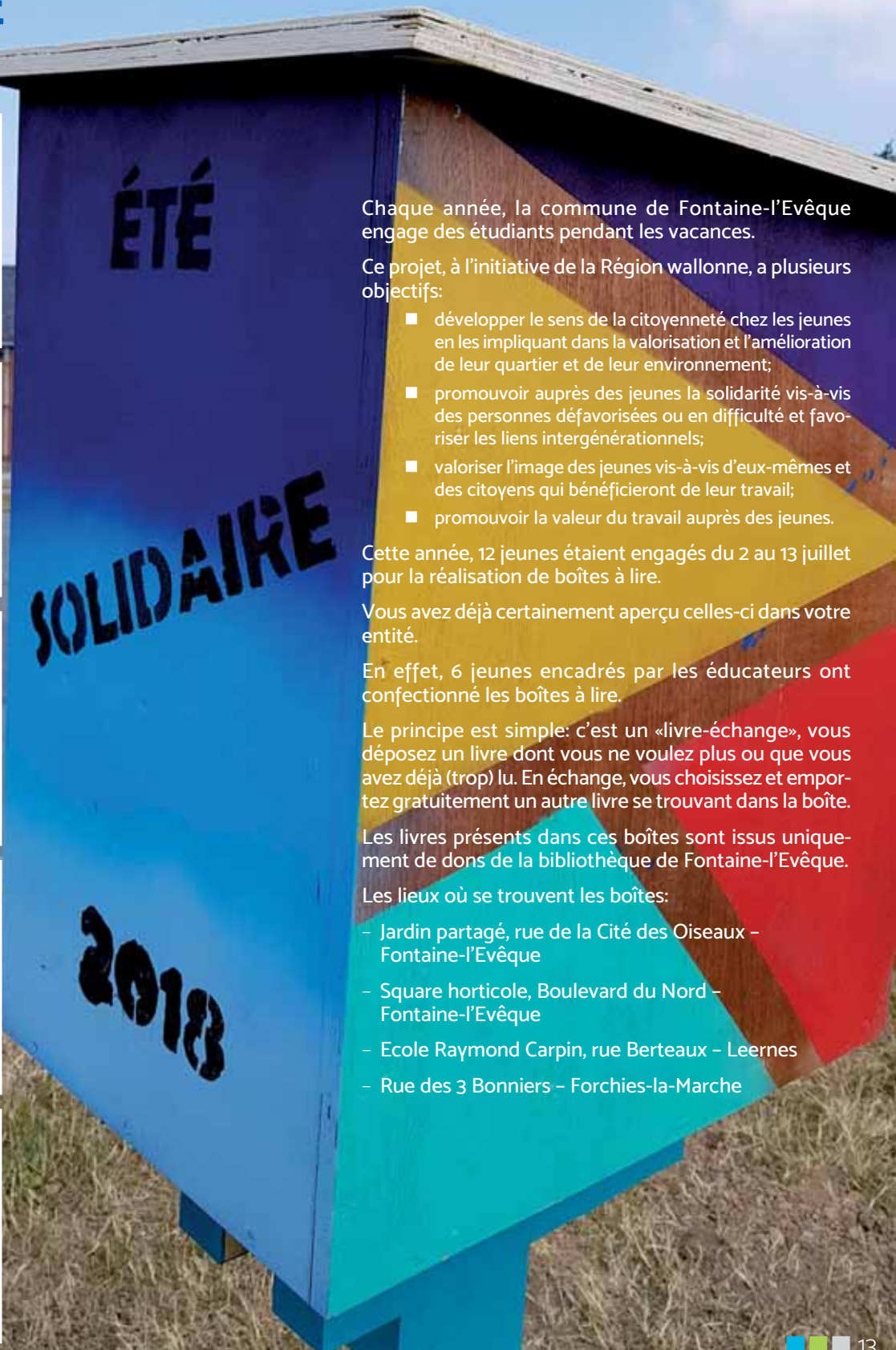




# Évènement



## RÉTROSPECTIVE



Chaque année, la commune de Fontaine-l'Évêque engage des étudiants pendant les vacances.

Ce projet, à l'initiative de la Région wallonne, a plusieurs objectifs:

- développer le sens de la citoyenneté chez les jeunes en les impliquant dans la valorisation et l'amélioration de leur quartier et de leur environnement;
- promouvoir auprès des jeunes la solidarité vis-à-vis des personnes défavorisées ou en difficulté et favoriser les liens intergénérationnels;
- valoriser l'image des jeunes vis-à-vis d'eux-mêmes et des citoyens qui bénéficieront de leur travail;
- promouvoir la valeur du travail auprès des jeunes.

Cette année, 12 jeunes étaient engagés du 2 au 13 juillet pour la réalisation de boîtes à lire.

Vous avez déjà certainement aperçu celles-ci dans votre entité.

En effet, 6 jeunes encadrés par les éducateurs ont confectionné les boîtes à lire.

Le principe est simple: c'est un «livre-échange», vous déposez un livre dont vous ne voulez plus ou que vous avez déjà (trop) lu. En échange, vous choisissez et emportez gratuitement un autre livre se trouvant dans la boîte.

Les livres présents dans ces boîtes sont issus uniquement de dons de la bibliothèque de Fontaine-l'Évêque.

Les lieux où se trouvent les boîtes:

- Jardin partagé, rue de la Cité des Oiseaux - Fontaine-l'Évêque
- Square horticole, Boulevard du Nord - Fontaine-l'Évêque
- Ecole Raymond Carpin, rue Berteaux - Leernes
- Rue des 3 Bonniers - Forchies-la-Marche





# AMO



## **MOLD'ACTION** **UN PROJET HUMANITAIRE CONSTRUIT PAR NOS ADOS**







## «*Voyager sans rencontrer l'autre, ce n'est pas voyager, c'est se déplacer*»

*Alexandra David Neel*

C'est le petit village d'Horodiste en Moldavie qu'ont choisi de soutenir les 14 adolescents porteurs du projet Mold'action.

Voici maintenant huit mois qu'ils se réunissent et s'investissent activement pour concrétiser ce séjour humanitaire en Moldavie. Ce projet est le fruit d'une étroite collaboration entre le **Foyer Fontainois**, le **CCLP** et le **Service d'Actions en Milieu Ouvert «Pavillon J» de la Cité de l'Enfance (ISPPC)**.

En effet, les jeunes ont été soutenus et accompagnés par ces différents services durant toute l'élaboration de cette belle entreprise; mais que serait-elle devenue sans eux? Ce groupe d'adolescents s'est donné à 100% dans les différents Car-Wash qu'ils ont organisés, la vente de jus bio et de bonbons, la recherche de sponsors... l'objectif étant de financer leur voyage dont le départ était prévu pour le 15 juillet dernier.

Au bout d'un périple de plus de 12 heures, les voici arrivés à Horodiste. Hébergés chez l'habitant, le choc est visible sur leurs visages. En effet, là où le salaire moyen mensuel frôle les 150,00€, les conditions de vie sont très précaires et le terme «confort» n'y a pas sa place. Pas de salle de bain, pas de cuisine, pas d'internet, pas de télé; et en guise de WC... je vous laisse imaginer.

Une fois ces difficultés digérées, ils ont pu se consacrer à leur mission: participer au développement du village en soutenant l'association «Vent d'est», installée sur place.

Le chantier est ambitieux: restaurer un édifice de plus de 150 ans afin d'y accueillir des bénévoles et d'y développer une activité commerciale (fabrication de fromages, de confitures et de sirops) qui générera un apport financier à la collectivité.

Les voici donc occupés à déplacer des roches calcaires afin de construire une terrasse et un muret, de déjointoyer une façade de pierres ou encore d'enduire les parois intérieures de la confiserie.

En collaboration avec l'Athénée Royal Louis Delattre, ils avaient également récolté du matériel scolaire destiné aux petits Moldaves. Au travers des chemins de terre du village, nos adolescents ont ainsi distribué aux enfants: crayons, marqueurs, cahiers... agrémentés de chocolats et autres ballons de baudruche.

Quelle émotion de voir que ce qui nous semble être de faible valeur est une véritable richesse auprès de ces bambins à qui ils ont donné le sourire.

De jour en jour, les contacts avec les habitants d'Horodiste furent de plus en plus forts et ont permis au groupe de mieux comprendre la dure réalité du quotidien de ces villageois qui triment afin d'obtenir le minimum vital.

Cette aventure a gravé à jamais les mémoires de ces 14 jeunes Fontainois qui en tireront certainement nombre d'enseignements et en ressortent grandis.



# Locatif

## PROBLÈMES DE VOISINAGE

Vous ne choisissez pas vos voisins. Ils emménagent à côté, au-dessus ou en dessous de chez vous, ou bien ils habitaient déjà là avant vous. La vie en société nous oblige à vivre ensemble quotidiennement en bonne intelligence et à entretenir de bonnes relations avec ses voisins.

Peut-être n'aimez vous pas la musique écoutée modérément par votre voisins, votre rythme de vie n'est pas le même que le sien, vous vous couchez et partez travailler à des heures différentes, vos enfants se couchent tôt, vous souhaitez donc pour eux le calme et vos voisins sont bruyants le soir...

Avant tout, il faut **privilégier le dialogue!** Les voisins bruyants n'ont souvent pas conscience du dérangement qu'ils causent.

En fait chacun est tour à tour auteur et victime du bruit, mais nous avons tendance à juger avec plus d'indulgence le bruit que nous, ou nos proches, faisons et nous n'avons pas toujours conscience de gêner notre voisinage.

Pour votre **complète information**, le **Foyer Fontainois n'interviendra plus dans les problèmes de voisinage**. Cependant, nous sommes toujours à votre écoute et ne restons pas indifférents à votre situation.

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur, ni la Société Wallonne du Logement ni le Foyer Fontainois n'ont qualité pour arbitrer les litiges entre voisins. Cet arbitrage relève de la seule compétence de la Justice de Paix et des services de médiation existants.

Les avantages de la **solution amiable** sont nombreux: rapidité, gratuité et possibilité d'une solution qui convient à tous.

D'autres possibilités existent:

- **Intervention d'un médiateur.**  
Toute personne peut jouer le rôle de médiateur. Par exemple, l'agent de quartier peut remplir ce rôle.
- **Intervention de la police**  
Cette intervention est possible si votre voisin commet une infraction à la loi ou au règlement communal, notamment un tapage nocturne.



### Bruit

*Votre plancher, c'est le plafond de votre voisin!*

Le respect du bruit: un des sujets les plus sensibles lorsque l'on vit en copropriété. Les nuisances sonores peuvent avoir lieu la journée, on les appelle les troubles dits «anormaux», ils comprennent les bruits répétitifs, intenses ou qui durent dans le temps.

Les nuisances sonores peuvent aussi avoir lieu la nuit, lorsque le bruit est audible d'un appartement à un autre entre 22h et 7h, on l'appelle le «tapage nocturne». Les nuisances sonores peuvent être passibles d'une amende pour l'auteur des faits.

Afin d'éviter ces désagréments à vos voisins, vous pouvez isoler votre logement du bruit comme par exemple en mettant de la moquette au sol. Mais quelques efforts moins coûteux peuvent plus facilement être mis en place comme par exemple: mettre le volume de la musique à un niveau convenable, éviter de mettre en route la machine à laver après 22h, éviter de marcher en talons aiguilles dans votre appartement, éviter le bricolage trop tôt le matin, le week-end ou trop tard le soir, éviter autant que possible de crier ou de claquer les portes, prévenir vos voisins lorsque vous organisez une réception chez vous qui sera potentiellement bruyante.

### Astuces:

- A la maison je retire mes chaussures en rentrant, et je marche avec des chaussons ou pieds nus.
- Je ne cours pas dans l'appartement, et je m'assure que mes enfants en fassent de même.
- Placez des tampons en feutre sous les pieds des chaises et des tables.
- Je maîtrise les bruits (télé, radio, cris, musique, claquement de portes et fenêtres, etc.)
- Si vous rencontrez des problèmes d'audition et devez mettre le volume de la télévision ou de la musique plutôt fort, faites usage d'un casque audio.
- Je descends les escaliers sans faire trop de bruit, et je n'y parle pas trop fort surtout en soirée.
- Je ne fais pas tourner ma machine à laver la nuit, et je l'installe sur des patins anti-vibrations.
- J'informe mes voisins à l'avance en cas de gênes ponctuelles non évitables (déménagement, travaux, fête...).
- Je demande à mes visiteurs de rester discrets.
- Je ne tonds pas la pelouse et ne bricole pas en dehors des horaires autorisés.



# Locatif



## Odeurs

*La fumée se faufile partout!*

- Fumeur, je ne dois pas incommoder le voisinage et je ne fume pas dans les parties communes ni sur mon balcon si cela dérange.
- Je ne fais pas de barbecue sur mon balcon.
- Je ne laisse pas traîner mes sacs poubelles sur le palier de mon étage, et je sors mes poubelles au dernier moment.

## Propreté

*Respectons la propreté de notre lieu de vie.*

- Je ne jette pas mes mégots de cigarettes depuis ma fenêtre ou mon balcon, ni aucun autre déchet.
- En cas de salissure des parties communes de votre part, vous prenez les mesures nécessaires pour nettoyer sans attendre.
- J'évite de secouer tapis, balais ou paillason par la fenêtre.

## Parties communes

Les parties communes doivent toujours être dégagées pour prévoir tout risque de chute ou d'accident et permettre une circulation rapide et sans danger en cas d'incendie notamment.

Les paliers et les escaliers ne sont pas des lieux de stockage de poubelles. En respectant ces consignes, vous éviterez que les odeurs nauséabondes se répandent.

- Ne pas laisser des déchets, des papiers,...
- Faites attention à votre chien lorsque vous êtes dans un lieu public

## Conseils pour de bons contacts

- Dire bonjour
- Parler du temps qu'il fait
- Prévenir avant une fête
- Donner un coup de main

***Il faut apprendre à se connaître et à se respecter même si vos modes de vie sont différents.***

**Une règle d'or, simple et obéissant au bon sens:**

**«Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse».**

Sources:

- <http://www.emmerder-son-voisin.com/la-charte-de-bon-voisinage/>
- <https://www.droitsquotidiens.be/fr/question/mon-voisin-fait-beaucoup-de-bruit-que-faire>
- <https://www.syndic-one.com/petit-guide-savoir-vivre-copropriete/>
- [http://www.habitsudlux.be/uploads/files/livret\\_vivre\\_en\\_bon\\_voisinage.pdf](http://www.habitsudlux.be/uploads/files/livret_vivre_en_bon_voisinage.pdf)





# Juridique



## ANIMAUX DANS LES LOGEMENTS PUBLICS:

### QU'EST-CE QUI EST AUTORISÉ?

Faisons un petit tour du règlement d'ordre intérieur à ce sujet afin d'éviter les mauvaises surprises si vous souhaitez accueillir un animal chez vous.

A titre de tolérance, les locataires peuvent posséder des chiens de petite taille, chats, oiseaux et poissons.

Deux situations sont à distinguer:

- Si vous habitez une maison unifamiliale ou duplex, la présence de maximum deux animaux (type chien-chat) par ménage est tolérée;
- Si vous habitez un immeuble à appartements: la présence de maximum un animal (type chien-chat) par ménage est tolérée.

ATTENTION: veuillez noter que la possession de vos compagnons ne peut constituer aucun trouble par leur présence, leur odeur, leur bruit, leurs aboiements ou autres mais également que les conditions d'hygiène doivent être respectées. Les animaux, en visite, sont formellement interdits.

Si l'une des conditions susmentionnées n'était pas honorée, la société se réserve le droit de demander au locataire de se séparer du ou des animaux en cause. Si vous ne vous y conformez pas, nous pourrions solliciter la résolution de votre contrat de bail.

**A noter:**

Il est interdit d'enterrer les animaux morts dans le jardin.

Quant aux animaux perturbateurs et/ou dangereux, ceux-ci ne sont pas admis dans le logement. Il est dès lors strictement interdit de détenir des animaux de basse-cour, des rongeurs, serpents, mygales, scorpions, reptiles, etc.

Toute forme d'élevage d'animaux est interdite.

Si vous hésitez avant l'adoption d'un nouvel arrivant chez vous, n'hésitez pas à nous contacter.



## NETTOYAGE DE LA PLOMBERIE

Comment enlever les mauvaises odeurs qui remontent d'une canalisation? Comment déboucher éviers et lavabos? L'écoulement des eaux est lent? Le lavabo de la salle de bain et l'évier de la cuisine sont bouchés? Pas la peine d'appeler le plombier, procédez vous-même au nettoyage, au débouchage de votre canalisation. Des astuces faciles à appliquer, des conseils pratiques pour régler ces petits problèmes de plomberie.

### NETTOYAGE DES ÉVACUATIONS D'EAU

Les microbes raffolent de la chaleur et de l'humidité de la salle de bain, il faut donc nettoyer et désinfecter régulièrement tous les circuits qu'empruntent les eaux usées: les siphons et les canalisations mais aussi le sol, le bac de douche ou la baignoire et le rideau de douche etc...

### 6 ASTUCES POUR NETTOYER LES CONDUITES D'EAU OU ENLEVER LES MAUVAISES ODEURS

#### 1- Eau bouillante

Versez régulièrement de l'eau bouillante dans les conduites d'eau.

#### 2- Eau et cristaux de soude

Nettoyez les conduites d'eau avec des cristaux de soude fondus dans l'eau bouillante.

#### 3- Marc de café

Versez régulièrement dans les conduites d'eau 1 cuillerée à soupe de marc de café, puis versez de l'eau chaude.

#### 4- Déboucheur de canalisations

Grâce à un système écologique à base de micro-organismes, sans acide, sans soude, ce déboucheur de canalisations digère tous types de déchets: graisse, savon, papier, cheveux... vous pourrez déboucher et nettoyer toutes les conduites d'eau.

#### 5- Bicarbonate et vinaigre blanc

Enlevez les odeurs des canalisations en versant dedans une préparation composée d'une mesure de bicarbonate de soude, d'une mesure de gros sel et de 2 mesures de vinaigre blanc.

Laissez agir un quart d'heure puis versez un litre d'eau bouillante.

#### 6- Glaçon au vinaigre

Chaque mois, placez sur chaque évacuation de vos lavabos et évier, un glaçon au vinaigre blanc pur (préparez les glaçons d'avance!).

En fondant le vinaigre enlèvera les odeurs et désinfectera les canalisations.







# Trucs et astuces

## ASTUCES POUR RÉDUIRE SA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

**Il n'y a pas de secret: pour payer moins, il faut consommer moins. En tant que consommateur, vous ne pouvez pas lutter contre la hausse des taxes et des coûts de réseaux qui se répercutent sur votre facture. Par contre, à vous d'adopter des petits gestes qui, à long terme, vous permettront de réaliser des économies.**

### CONSOMMER MOINS D'ÉLECTRICITÉ

En Belgique, le pic de consommation se situe en semaine entre 17h00 et 20h00. Normal, à cette heure-là, les magasins et les bureaux n'ont pas encore fermé leurs portes, les transports en commun comme les trains circulent en grand nombre et des personnes sont déjà rentrées chez elles.

Cette grande consommation d'électricité qui a lieu simultanément entraîne des risques de délestage. Ces interruptions soudaines de courant ne sont pas très contraignantes lorsqu'elles sont brèves. Cependant, elles vous privent d'objets du quotidien et provoquent de nombreuses situations indésirables.

Par exemple, votre téléphonie fixe sera altérée tout comme vos appareils électriques qui ne fonctionneront plus. Frigos, surgélateurs, télévi-

sions, ordinateurs... Plus aucun d'entre eux ne sera allumé, impossible alors de les utiliser. Il en va de même si vous souhaitez recharger vos appareils électriques, vous devrez attendre que le courant revienne. Sans oublier que les chaudières seront coupées et que les ascenseurs et les portes de garage automatiques ne s'actionneront plus. Quant aux installations de pompage pour éviter les inondations, elles aussi seront à l'arrêt. Enfin, autre conséquence, la pression de l'eau diminuera.

Pour alors éviter qu'un délestage ne survienne, une seule solution: diminuer votre consommation d'électricité durant ce laps de temps. Mais comment concrétiser vos désirs d'économies en respectant l'intérêt général? C'est en changeant vos mauvaises habitudes qu'il devient possible d'empêcher une pénurie électrique. Cette perspective ne paraît pas réjouissante et pourtant, faire cet effort ne devrait pas altérer votre confort. Déplacer et diminuer votre consommation sera même bénéfique en matière d'économies et d'environnement. L'électricité n'étant pas une source inépuisable, voilà de bonnes raisons pour en faire un usage responsable!

### LES GESTES PRATIQUES POUR ÉCONOMISER

Voici un aperçu des gestes à adopter pour diminuer votre facture d'électricité. Approuvés par le Service Public Fédéral (SPF) Économie, ils devraient vite vous permettre de constater la différence.

#### L'ÉCLAIRAGE

- Éteignez les lumières lorsque vous quittez une pièce;
- Diminuez la quantité de lampes allumées dans la pièce où vous êtes et réglez la luminosité nécessaire selon la tâche à accomplir (cuisiner, lire, autre activité...);
- Remplacez vos anciennes ampoules par des ampoules économiques: ces dernières consomment moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence et fournissent une luminosité au moins 4 fois supérieure;
- Réduisez votre utilisation des appareils énergivores comme les lampes halogènes, le fer à repasser, le four, le micro-ondes, le lave-vaisselle, le lave-linge, le sèche-linge, l'aspirateur...;
- N'abusez pas des éclairages décoratifs;
- Profitez au maximum de la lumière naturelle;
- Nettoyez vos ampoules de temps en temps afin d'enlever la poussière. Elle absorbe la lumière et rend l'éclairage moins performant.

# Trucs et astuces



## LE CHAUFFAGE

Le plus important: isolez au mieux votre habitation!

*Lorsque vous êtes à la maison:*

- Chauffez les pièces de vie (comme la cuisine et le living) à une température maximum de 19°C à 20°C;
- Mettez un pull à la place de hausser la température;
- Entretenez régulièrement votre ballon d'eau chaude. Il peut doubler la consommation lorsqu'il y a du tartre;
- Prévoyez un système de régulation de chauffage: grâce à lui, une économie annuelle de 25 % à la clé!

*La nuit ou lorsque vous êtes absent:*

- Baissez la température dans les pièces de vie et dans les chambres jusque 15°C-16°C maximum;  
Réglez la température à 12°C lors d'une longue absence.

*Le soir:*

Utilisez peu l'eau chaude de votre boiler (prenez une douche plutôt qu'un bain).

## LES APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Enclenchez votre machine à lessiver, votre séchoir et votre lave-vaisselle entre 22h00 et 6h00 pour éviter le pic de consommation;
- Faites pendre votre linge mouillé sur une corde au lieu d'utiliser le séchoir électrique. Celui-ci consomme beaucoup d'électricité, trois fois plus que le lave-linge;
- Éteignez votre téléviseur si vous ne le regardez pas;
- Préférez votre ordinateur portable à votre PC fixe;
- Débranchez les appareils dont vous n'avez pas souvent besoin car certains peuvent consommer de l'électricité au niveau du transformateur, de l'accumulateur;
- Si vous achetez un nouvel appareil électrique, veillez à sa classe énergétique: A, A+, A++, voire A+++ pour les moins énergivores.

## LA PRÉPARATION DES REPAS

- Mettez un couvercle sur vos casseroles: de cette façon, vous économisez 30 % d'énergie;
- Laissez les plats refroidir à l'air libre avant de les ranger au frigo;
- Coupez vos plaques électriques avant la fin de la cuisson de vos aliments: elles restent chaudes encore un moment et vous économisez ainsi de l'énergie;
- Utilisez davantage le micro-ondes que le four traditionnel car il est au moins 10 fois moins gourmand en énergie;
- Dégivrez votre frigo ou votre congélateur dès que 3 cm de givre apparaissent car ils doublent votre consommation. N'utilisez cependant pas l'option «Dégivrage automatique» qui consomme 30 % d'électricité en plus.

## LES APPAREILS EN VEILLE

- Éteignez tous vos appareils (ordinateur, télévision, décodeur, lecteur DVD...) au lieu de les laisser en veille;
- Enlevez le chargeur de votre GSM ou de votre PC portable de la prise de courant lorsqu'ils ne sont pas en charge;
- Reliez les appareils sans interrupteur intégré à un bloc multiprise avec interrupteur et éteignez-le lorsque les appareils ne sont pas utilisés.

Sachez aussi que plusieurs éléments influencent votre consommation d'électricité:

- Le nombre de membres du foyer;
- Votre rythme de vie et le temps passé chez vous;
- La surface de votre habitation;
- Le mode de chauffage (électricité ou gaz);
- La durée du bail.





# Trucs et astuces

## QUELQUES CONSEILS POUR SE PRÉPARER



Aucune mesure de prévention ne peut garantir une protection absolue contre les maux de l'hiver... Pourtant, il est tout à fait possible d'éviter les trois gros coups de la saison hivernale: le coup de froid, le coup de mou et le coup de blues.

Que ce soit dans votre assiette, à la maison ou au sport, personnalisez votre «plan de bataille», et gardez à l'esprit que votre médecin généraliste peut vous accompagner utilement pendant cette période, notamment, en vous prodiguant les conseils les plus adaptés à votre situation!

### Une cure de vitamines avant l'hiver?

Et voilà, nous sommes aux portes de l'hiver... Comment préparer notre corps à cette période de l'année? Chaque jour, la publicité nous inonde de slogans vitaminés nous vantant les mérites de nombreux produits soi-disant riches en vitamines et minéraux mais qu'en est-il vraiment? Notre alimentation permet-elle de combler tous nos besoins? Faut-il recourir à d'autres sources? Et où puiser ces vitamines sacrées?

### Les vitamines sont fragiles!

Et oui, elles sont sensibles à la lumière, à la chaleur et à l'oxygène. D'où l'importance de veiller à la conservation des aliments. Plus l'aliment est frais, plus il conserve ses qualités nutritives! Exemple: une pomme coupée le matin (pour se faire une place dans la boîte à tartines) sera moins riche en vitamines qu'une pomme consommée directement. Il en va de même pour les cuissons, il est donc conseillé de cuire à la vapeur ou dans très peu d'eau. Tout cela le moins longtemps possible et à des températures raisonnables. Notez aussi que les traitements industriels, l'agriculture inten-

# Trucs et astuces



## À L'HIVER

sive ainsi que les additifs et les polluants diminuent la qualité nutritive des aliments. Préférez donc les produits non transformés et issus d'une agriculture locale et respectueuse de l'environnement!

### Chauffer modérément

On considère qu'une température de 19 à 20°C est idéale dans les pièces à vivre et que 17 à 18°C suffisent pour une chambre. Chauffer plus n'est pas recommandé pour votre santé, ni pour la planète et votre portefeuille d'ailleurs. Surchauffer peut notamment avoir pour conséquence d'assécher votre peau et d'altérer la qualité de votre sommeil.

Vous êtes plutôt du genre frileux? Alors adaptez votre garde-robe et portez des vêtements plus chauds. Et si ce n'est toujours pas suffisant, n'hésitez pas à mettre une couche supplémentaire!

### Prévenir les accidents domestiques

Pas de trêve hivernale pour les accidents domestiques. Les intoxications au monoxyde de carbone et les incendies domestiques connaissent même, en cette période, une sensible augmentation. Dans la plupart des cas, ils sont liés à un mauvais entretien des installations domestiques.

Pensez également à faire ramoner votre cheminée. Le Service Public Fédéral Intérieur révèle que les feux de cheminée représentent un tiers des incendies domestiques.

### Manger raisonnablement et sainement

Raclettes, tartiflettes, fondues... Pour se réconforter du froid, beaucoup optent pour les plaisirs de la table. Si la saveur de ces plats n'est pas contestée, il faut rappeler que manger plus riche et plus

copieusement en hiver n'est pas une nécessité. En effet, à moins de passer toutes vos journées à l'extérieur, vos besoins en calories ne sont pas plus élevés qu'à l'habitude. Par contre, il est important de continuer à manger équilibré pour permettre à votre organisme de lutter contre les petits maux de l'hiver: bronchites, maux de gorge, rhumes...

Et qui dit alimentation équilibrée, dit consommation quotidienne de fruits et légumes!

### Adopter une conduite responsable

Pluie verglaçante, brouillard givrant, neige, visibilité réduite, adhérence précaire... Aux conditions climatiques difficiles propres à l'hiver et à leurs conséquences sur notre conduite, viennent parfois s'ajouter le manque d'entretien des véhicules et les comportements inadaptés sur la voie publique. Un contexte particulièrement propice aux accidents de la route.

Pour vous en prémunir, faites contrôler l'état de votre véhicule: phares, freins, essuie-glaces, pneus... Et une fois derrière le volant, soyez particulièrement vigilant, réduisez votre vitesse, laissez suffisamment d'espace entre vous et les autres usagers... Bref, adoptez une conduite préventive!

Veillez également, lorsque vous circulez à pieds ou à vélo, à toujours rester visible. Pour ce faire, préférez des vêtements clairs ou réfléchissants et équipez votre vélo d'éclairages et de catadioptres si ce n'est pas le cas...

Les trottoirs font également partie de la voie publique et, dans la plupart des communes, leur entretien vous incombe, que vous soyez propriétaire ou locataire. Vous êtes donc tenu de nettoyer les surfaces enneigées et glacées qui se trouvent devant chez vous afin d'éviter à tous les mauvaises chutes.

### Aérer son habitation

Polluants, humidité, poussière... aérer chaque jour son logement est indispensable pour préserver la qualité de l'air intérieur, et ce même en hiver! Dix à quinze minutes suffisent pour renouveler l'air intérieur.

Si vous rencontrez des problèmes d'humidité dans votre habitation, il est doublement recommandé d'aérer! En effet, les activités dans la maison produisent déjà beaucoup d'humidité (ménage, douches, lessives, cuisine...). Si l'air n'est pas évacué, le taux d'humidité augmente dans l'habitation. De plus, chauffer un environnement humide est plus difficile que de chauffer un air sec. Quand vous restez enfermé dans un air humide, vous consommez plus d'énergie pour chauffer l'habitation. Aérer permet donc aussi de diminuer votre facture de chauffage!

Pour aérer sa maison efficacement, il suffit d'ouvrir grand les fenêtres et les portes afin de créer un courant d'air continu. De cette manière, l'air sera renouvelé en un minimum de temps. Les périodes idéales pour aérer votre maison l'hiver sont le matin entre 8h et 10h et le soir après 21h. Pendant la journée, l'air extérieur est trop pollué.

Ces quelques comportements, simples à adopter, devraient vous permettre d'appréhender plus sereinement cette période hivernale.

Source: <https://www.solidaris-liege.be/mutualite/articles>





## FABRIQUER UN DÉSHÉRBANT NATUREL ET BIO AVEC DE L'EAU, DU VINAIGRE ET DU SEL

Dès que l'on manque un peu d'attention, les mauvaises herbes envahissent sans crier gare nos jardins potagers et nos plates-bandes décoratives. Et malgré nos efforts pour les arracher, rien n'y fait, elles reviennent. **Comment venir enfin à bout des mauvaises herbes?**

### IL EXISTE DIFFÉRENTES MANIÈRES DE DÉSHÉRBER

L'arrivée du soleil et du beau temps nous amène également son lot de problèmes dans nos jardins puisque c'est le moment où les mauvaises herbes se développent le plus. Les dégâts sont d'autant plus considérables si l'on n'a fait aucun préparatif avant l'arrivée du printemps. De quoi décourager les jardiniers les plus motivés et les plus dynamiques! Fort heureusement, plusieurs moyens sont mis à disposition pour **se débarrasser de ces végétations envahissantes**.

La première solution est d'opter pour un désherbage manuel à l'aide d'une binette ou d'un sarcloir. L'avantage? Avec cette méthode, les mauvaises herbes sont arrachées à la racine et les repousses sont plus lentes. L'inconvénient, le travail risque d'être très laborieux s'il y a une vaste surface à couvrir. De plus, il faut le répéter régulièrement.

### BANNISSEZ LES DÉSHÉRBANTS CHIMIQUES, PLACE AU BIO!

Pour agir efficacement, il se peut que vous vous laissiez tenter par la facilité des désherbants chimiques. Avec l'herbicide, plus particulièrement le glyphosate, le résultat obtenu sera plus que satisfaisant, voire même radical. Grand bémol, l'usage de ce produit présente des dangers pour les habitants des lieux, les animaux domestiques, les insectes et les micro-organismes qui vivent dans le jardin. Et cela sans parler des conséquences sur votre propre santé, de la pollution de l'environnement, des effets néfastes sur le sol et des nappes souterraines. D'ailleurs, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) rattaché à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé le 20 mars 2015, que cette substance était classée dans la catégorie 2A, c'est-à-dire «cancérogènes probables». Bref à proscrire!

### RECETTE MAISON DU DÉSHÉRBANT 100% NATUREL À BASE D'EAU, DE VINAIGRE ET DE SEL

Il existe **une ribambelle d'alternatives bio et écologiques** aux produits chimiques. Des préparations que nous pouvons concocter nous-mêmes avec des ingrédients que l'on utilise au quotidien et donc bon marché.

C'est par exemple le cas du vinaigre blanc. En effet, aussi très utilisé comme nettoyeur naturel, ce condiment fait des merveilles sur les adventices, particulièrement les plus résistantes et récalcitrantes.

Toutefois, du fait de sa grande acidité, le vinaigre peut influencer la fertilité du sol. C'est pourquoi il faut le diluer dans de l'eau salée. Plus précisément, la recette et le dosage idéal sont:

- 5 litres d'eau,
- 1 kg de sel iodé,
- 200 ml de vinaigre blanc.

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commencera à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.

D'aucuns opposeront ici que le sel, même s'il est naturel, stérilise le sol. C'est vrai, mais pas si vous l'utilisez avec parcimonie sur des petites surfaces, par temps chaud (la pluie risquant de le faire ruisseler plus loin).



## Un objet encombre votre intérieur et envie de vous en débarrasser en lui donnant une 2<sup>ème</sup> vie ?

2000032104/ES-B



**La Ressourcerie du Val de Sambre** assure, pour les habitants des entités d'Aiseau-Prezles, Anderlues, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fontaine l'Évêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul un service GRATUIT de collecte à domicile des encombrants en bon ou mauvais état!

### Comment bénéficier du service de la Ressourcerie du Val de Sambre ?

1. Avant de sortir vos encombrants, il est impératif de prendre rendez-vous au **071/47.57.57** du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00. Un rendez-vous vous sera proposé dans les 14 jours ouvrables pour vous débarrasser gratuitement de vos petits ou gros encombrants.
2. Le jour de l'enlèvement, pour contribuer à un service de collecte rapide et efficace, quelques consignes à respecter :
  - Soyez présent.
  - Préparez et regroupez dans un seul endroit du rez-de-chaussée de votre domicile les encombrants/objets dans un endroit directement accessible depuis la voie publique (hall d'entrée, garage,...). Attention, il est interdit de déposer les encombrants/objets sur la voie publique.
  - Veillez à démonter ce qui peut l'être et regrouper les petites pièces d'encombrants ou bois dans différents bacs de stockage (caisses en carton, sacs, mannes, ...).



#### Ce qui est autorisé à la collecte ?

- le mobilier y compris le mobilier de jardin
- les petits et gros électroménagers
- les canapés et les matelas
- les outils, le matériel de chauffage et de sanitaire
- la vaisselle et les articles de décoration
- les jouets, les livres et les articles de loisirs
- le bois, les métaux, etc.



#### Ce qui est interdit à la collecte ?

- les déchets résiduels et les déchets collectés sélectivement en porte-à-porte
- les déchets inertes (briquillons, gyproc...)
- les déchets spéciaux des ménages (peintures, produits toxiques, piles...)
- les déchets verts
- les vêtements, chaussures, maroquinerie, etc/

Après la collecte, les objets et encombrants sont triés. Certains seront remis en état et revendus à prix modique dans le magasin de seconde main du CPAS de Charleroi (avenue de Philippeville 290-292 à Marcinelle - Tél.: 071/37.65.05). Les autres encombrants/objets seront démantelés et dirigés vers une filière de valorisation ou de recyclage.



Plus d'infos sur :  
[www.revalsambre.be](http://www.revalsambre.be)

Avec la participation  
de votre commune





# Propreté

## OPÉRATION «UN JOUET SYMPA SERVIRA DEUX FOIS!»

**CE QUI LUI MANQUE?  
C'EST PEUT ÊTRE VOUS QUI L'AVEZ!**

Collecte  
de jouets  
samedi  
20 octobre  
dans votre  
Recyparc



*Un jouet sympa et en bon état servira 2 fois!*

Chaque 3<sup>e</sup> samedi du mois d'octobre, Tibi organise une collecte annuelle de jouets dans ses recyparcs.

Cette collecte a lieu, à l'initiative des intercommunales wallonnes de gestion des déchets, dans toute la Wallonie au profit d'actions sociales et locales.

Le **samedi 20 octobre 2018**, nous vous invitons à apporter sur le recyparc de votre choix des jouets en bon état dont vous n'avez plus l'utilité.

### Quels jouets apporter?

Pour faire à nouveau la joie d'autres enfants, il faut bien évidemment que les jouets collectés soient en bon état et complets.

Nous collectons les jouets suivants:

- livres, bandes dessinées,
- jeux de société,
- puzzles,
- voitures, camions,
- jeux de construction,
- tout autre jouet facilement lavable: poupées, jouets premier âge en plastique ou bois, vélos, ballons, patins à roulettes, raquettes etc.

Pour des raisons d'hygiène et de respect de l'environnement, nous n'acceptons pas les peluches ni les jouets fonctionnant avec des piles.

Plusieurs associations locales recueilleront ces jouets, les remettront en état et les redistribueront dans la région aux enfants dans le besoin.

Les associations désireuses de bénéficier des jouets collectés peuvent encore contacter le service Communication et Prévention de Tibi au 071/60.04.99 ou

[info@tibi.be](mailto:info@tibi.be)



AIVE



H/GEA

n/bw

tibi

Intradel



[www.copidec.be](http://www.copidec.be) |

Le réemploi au profit des associations locales





# Propreté



FLEURUS / FONTAINE-L'EVÊQUE / GERPINNES / MONTIGNY-LE-TILLEUL

## COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

## ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)

	Fleurus	Fontaine-l'Evêque	Gerpennes	Montigny-le-Tilleul	Charleroi
Type de collecte					
Lundi	Fleurus 1 Wanfercée-Baulet Lambusart				Dampremy Lodelinsart Marchienne-au-Pont
Mardi	Fleurus 2 Fleurus Heppignies		Acoz, Joncret Gerpennes Gougnes Lausprelle Loverval Villers-Poterie Hymiée, Fromiée		Charleroi Goutroux Monceau-sur-Sambre
Mercredi		Fontaine-l'Evêque Forchies-la-Marche Leernes		Landelies Montigny-le-Tilleul	Jumet Roux Mont-sur-Marchienne
Jeudi					Couillet Marcinelle Ransart
Vendredi	Fleurus 3 Saint-Amand Brye, Wagnelée Wangenies 2 <sup>ème</sup> passage: (sac blanc) Fleurus-Centre Vieux Campinaire				Charleroi Gilly Gosselies Marchienne-Docherie Montignies-sur-Sambre

## DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	octobre		novembre		décembre	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
Fleurus 1	8	8-22	12	12-26	10	10-24
Fleurus 2	9	9-23	13	13-27	11	11-22
Fleurus 3	12	12-26	16	16-30	14	14-28
Fontaine-l'Evêque	3	3-17	7	7-21	5	5-19
Gerpennes	2	2-16	6	6-20	4	4-18
Montigny-le-Tilleul	17	3-17	21	7-21	19	5-19

## REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

Jours fériés	Dates	Remplacements
Toussaint	Jeudi 01/11/2018	Samedi 03/11/2018
Armistice	Dimanche 11/11/2018	/
Saint-Eloi	Samedi 01/12/2018	/
Noël	Mardi 25/12/2018	Samedi 22/12/2018
Nouvel An 2019	Mardi 01/01/2019	Samedi 29/12/2018



# tibi

CONSULTEZ  
LE SITE WEB!  
Plein d'infos sur  
[www.tibi.be](http://www.tibi.be)

LE FOYER  
FONTAINOIS



# Contacts

## Comment communiquer avec le Foyer Fontainois?



### Par téléphone au 071/52.58.38.

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Pour les **problèmes techniques urgents**, c'est-à-dire menaçant la sécurité des personnes et des biens (incendie, fuite de gaz, chute d'arbre, destruction de la toiture, panne généralisée dans les immeubles, fuite d'eau importante...), vous pouvez joindre le **service de garde au 0475/80.31.68.**



### Permanences administratives et techniques

- Mardi de 9h00 à 11h30
- Jeudi de 13h30 à 15h30



### Par écrit

- Adresse: rue de l'Alouette, 14 bte 52 - 6140 Fontaine-l'Évêque
- Mail: [foyer-fontainois@foyer-fontainois.be](mailto:foyer-fontainois@foyer-fontainois.be)
- Fax: 071/54.15.76.



### Notre site Web

- [www.foyer-fontainois.be](http://www.foyer-fontainois.be)

### Notre Facebook

- [www.facebook.com/foyerfontainois/](http://www.facebook.com/foyerfontainois/)

